

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 14/10/2024

Séance du Vendredi 18 Octobre 2024

DATE D'AFFICHAGELE : 25 OCT 2024  
NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi dix-huit octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 14 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme VALLET), Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : Acquisition de la parcelle AB 418 - rue des JACOBINS pour l'élargissement de la rue – aménagement de voirie

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Jacobins, Mme Le Maire rappelle qu'il y a encore plusieurs parcelles à acquérir pour l'aménagement de la voirie, notamment la parcelle suivante :

- AB : 418

Mme le Maire rappelle que la commune lors de la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2001 a fixé le prix principal pour l'ensemble des acquisitions de ce projet d'élargissement à 20 francs le m<sup>2</sup> soit 3.05 €.

Mme le Maire informe qu'elle sera prochainement convoquée à l'Office Notarial BRAS DE SEINE NOTAIRES CONSEILS à Vexin-sur-Epte pour finaliser cette cession et demande au Conseil Municipal de donner tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte d'acquisition et l'autoriser à acquitter les frais nécessaires pour parvenir à la bonne exécution de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de donner tous pouvoirs à Mme le Maire et l'autorise à signer chez le notaire pour acquérir la parcelle AB418 au prix de 3.05€ le m<sup>2</sup> payable comptant selon les formes habituelles prévues pour l'acquisition par les collectivités. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024 chapitre 21, section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 18 Octobre 2024  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance,  
Reynald AIGNEL

